L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 20 OCTOBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE à l'amiable le café connu sous le nom de "Conti Exchange", pour cause de maladie. La Société Culinaire, dont Georges Rochemaciere et le Vigilant Band s'y réunissent. Pour informations s'adresser sur les lieux à M. E. Garcon, 73 rue Chartres et 73 Conti.
18 oct—16,20,22,23,25,27,29,30

A VENDRE—Graine de coton (cotton seed hulls) (délivrée sur vois de garage de chemins de fer.).
E COURRIBET,
Enseigne Magnolia et Josephine.
29sept—1m

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles et maison, etc.

Mme M. H. Randall vs. M. C. Randall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,265—Division C.—Etant d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, aux lieux ci-après désignés, le LUNDI, 7 novembre 1887, à 10 heures et demie A. M, de la propriété ci après désignée à savoir :

Au local No 241 rue Soniat, coin Chestnut, un lot assorti de meubles de maison et autres effets, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 oct—27—1,5,6 nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. T. Richards vs. John Hoehm, Jr., et Emma E. Hoehm, veuve, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,174—Div. 1. Vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la susdite paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et l'allée Carondelet, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 novembre 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Trois lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Levée, Jersey, Louisiane et l'avenue Peters, désignés par les Nos. un, deux et trois et mesurant chacun trente pieds un pouce et quatre lignes de face à l'avenue Peters, sur cent dix pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles; le lot No. un formant le coin de l'avenue Peters et de la rue Levée.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27oct—3,10,17,24,29 nov

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Martha Roper.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 22,342—Division A.—Attendu que Mme Joséphine V. Hughes, femme de John Hughes, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Martha Roper, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
29oct—28—2 6 nov Greffier.

Succession de Frank Villeramore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 8,967.
Avis est par le présent donné aux creanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villere, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN,
29 oct—28—2 6 nov Greffier.

Succession de Mme Hartley, femme décédée de George Schwend.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,240—Division D.—Attendu que George Schwend a presenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Hartley, femme décédée de George Schwend décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN,
29 oct—29—2 6 nov

Succession de Mollie Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18 661—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William B. Ringrose, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
29 oct—29—2 6 nov

Succession de Francisco P. Martinez.

COUR D'IVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 22 271—Division B.—Attendu que William John Martinez a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francisco P. Martinez, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
27 oct—27—hor 1,5.

Succession de George Foerher.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No. 22,344—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Magdalena Foerher, tutrice naturelle et administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
27 oct—27—1er 5nov

Succession de Adam Pioth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 22,272—Division A.—Attendu que Geo. A. Pioth a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adam Pioth, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
26oct—26.30—1nov Greffier.

Succession de Charles Spencer et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 21,845—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Magdalena Foerher, tutrice naturelle et administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
27 oct—27—1er 5nov

Succession de Otto Frederick Theimann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,273—Division A.—Attendu que Juliana Felix, veuve Otto Theimann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Otto Theimann, decédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
21—oct 21 26 30 Greffier.

Dans l'affaire de la propriété de George Rochrig, en minceur.

Sur application de Frank D. Turner, gardien de la propriété du mineur, George Rochrig, a fait application, dans cette cause pour l'autorisation de procéder au transfert de l'Etat de la Louisiane à Cook ... Illinois, la propriété appartenant au dit mineur.

Avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit gardien ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.
EUG. D'HÉRÉTÉ,
Député Greffier,
aux lieu Orléans, 25 octobre 1887.
21—oct—1 f par sem pendant 30 jrs.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans. —No 22,232—Edward Lillenthal vs. ses créanciers.—Ordre de Cour. — Que la cession des biens du pétitionnaire Edward Lillenthal soit acceptée ; qu'une réunion des créanciers a soit convoquée pardevant F. D. Taylor, un notaire en cette ville, le MERCREDI, 16 novembre 1887, à 10 heures A. M., et après, de jour en jour, conformément à la loi, et qu'avis légal en soit donné ; et qu'Ernest Hemel, arsenal, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 12 octobre 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
EUG. D'HÉRÉTÉ, Député Greffier.
15—20 oct—1 f par sem

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses **Grands Tirages Semestriels** ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous prendrons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, a plan grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G.T. Beauregard
J. Ewell
COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 8 NOV. 1887.

GROS LOT:

$150,000

Nous garantissons que le tirage ci-dessus sera fait d'une manière juste et équitable pour tous les intéressés, et que le paiement des prix sera garanti par nous.

Nous autorisons la Compagnie à faire usage de notre nom dans ses annonces.

L. A. WOLFF, Président Banque Louisiane.
CARL KOHN, Président Banque Germania.

Nous, les soussignés, banquiers et hommes d'affaires, nous engageons à payer tous les prix gagnés à nos guichets, lorsque les billets nous seront présentés.

CARL KOHN, Président Banque Germania.
L. A. WOLFF, Président Banque Louisiane.

Nous, les soussignés, avons pris des arrangements pour payer tous les billets gagnants présentés à nos guichets.

J. H. OBERDORFER, Président Banque Union.
CHARLES JONAS, Président Banque Crescent.

Nous, les soussignés, avons pris des arrangements pour payer tous les billets gagnants présentés à nos guichets.

CHARLES PARLANGE, Président Banque Citizens.
JOHN FINNEY, Président Banque Commerciale.

Nous, les soussignés, avons pris des arrangements pour payer tous les billets gagnants présentés à nos guichets.

CHARLES PARLANGE, Président Banque Citizens.
JOHN FINNEY, Président Banque Commerciale.

Nous, les soussignés, avons pris des arrangements pour payer tous les billets gagnants présentés à nos guichets.

J. H. OBERDORFER, Président Banque Union.
CHARLES JONAS, Président Banque Crescent.

Nous, les soussignés, avons pris des arrangements pour payer tous les billets gagnants présentés à nos guichets.

CARL KOHN, Président Banque Germania.
L. A. WOLFF, Président Banque Louisiane